



TROUSSE DE LOBBYING EN VUE DE VOTRE RENCONTRE AVEC LES CONSEILLERS SCOLAIRES SUR LA LOI 115

Une fois qu'une rencontre avec votre conseiller scolaire est prévue, faites parvenir un courriel à campaigns@cupe.on.ca afin d'obtenir de l'aide pour votre préparation.

CHAQUE RENCONTRE DEVRAIT COMPORTER 3 SECTIONS :

- 1. Identifiez vos préoccupations** et les enjeux des travailleurs des conseils scolaires et de la Loi 15.
- 2. Expliquez** ce que vous attendez de votre conseiller scolaire – défendre le système public d'éducation et respecter la Charte.
- 3. Demandez au conseiller scolaire s'il entend appuyer la libre négociation collective et faire pression sur le gouvernement afin qu'il n'ait pas recours** à une loi similaire affectant le grand secteur public.

QUEL EST L'ENJEU ?

Je suis préoccupé par le fait que la Loi 115 constitue une attaque menée contre le Charte des droits par le biais de l'abolition du droit à la libre négociation collective. Nous devons travailler ensemble à la défense des élèves et du financement du système d'éducation et nous devons éviter de tomber dans le piège de gouvernement qui tente de nous dresser les uns contre les autres à propos des droits fondamentaux des travailleurs de soutien des conseils scolaires.

Expliquez quel est le travail que vous effectuez comme travailleur de soutien du secteur de l'éducation et la façon dont cette loi vous touche, vous et votre famille, personnellement.

(Vous trouverez dans ce document d'autres points que vous pourriez vouloir soulever. (Choisissez ceux avec lesquels vous vous sentez à l'aise.)

CE QUE JE VEUX QUE VOUS FASSIEZ COMME CONSEILLER SCOLAIRE ?

Je demande que votre conseil se présente à la table pour négocier avec nous une entente équitable. Puis, je veux que vous vous portiez à la défense des élèves et que vous preniez position contre la Loi 115, en demandant à votre député et au gouvernement ontarien de voter contre toute nouvelle loi visant à interférer avec la libre négociation collective et à et à éroder la qualité des services publics de l'Ontario.

Vous trouverez plus bas ce que vous devriez demander à votre conseiller scolaire lors de la rencontre.

Assurez-vous de poser les questions précises après avoir présenté l'enjeu et vos recommandations.

Parlez de ce que vous savez. Apportez des exemples collés à votre vie et votre conseil scolaire



À DEMANDER

Demandez-vous à votre conseil scolaire de prendre part au processus visant la négociation d'une entente équitable ?

Ferez-vous pression sur les députés, la Ministre de l'Éducation et le Premier ministre afin que la Loi 115 soit abrogée et qu'aucune autre loi similaire touchant le grand secteur public ne soit déposée ?

1. Quels gestes poserez-vous ?
2. Quelles recommandations exposées aujourd'hui soutiendrez-vous ?

NOTES SUR LA SECTION 1 :

NOTES SUR LA SECTION 2 :

NOTES SUR LA SECTION 3 :

RAPPORT D'ENSEMBLE :

Messages clés à l'intention des membres du SCFP – Loi 115 (conseillers scolaires)

- Cette loi touche 55 000 membres du SCFP travaillant dans les quatre systèmes scolaires de l'ensemble de la province. Il ne s'agit pas que des enseignants (expliquez le travail que vous effectuez à titre de travailleur de soutien du secteur de l'éducation).
- Nos écoles dépendent du personnel du soutien en éducation. Ces travailleurs font en sorte que nos enfants puissent apprendre dans un environnement sain et sécuritaire et ils apportent les soutiens additionnels nécessaires à la réussite des élèves.
- Les membres du SCFP ont travaillé avec énergie pour aider à bâtir un système d'éducation de calibre mondial. La Loi 115 nuira aux élèves, aux familles et aux collectivités.
- Je suis un(e) résident(e) de la région que vous représentez. Vous avez été élu pour servir notre collectivité, pas Dalton McGuinty.
- Nous devons travailler ensemble à la défense des élèves en préservant le financement de l'éducation et non en tombant dans le piège tendu par le gouvernement ontarien qui tente de nous dresser les uns contre les autres sur la question des droits fondamentaux des travailleurs des conseils scolaires.
- Cette loi est la cause d'une crise tout à fait inutile au sein du système d'éducation de l'Ontario. Le gouvernement a tort de retirer aux travailleurs de l'éducation et du secteur public les droits qui leurs sont garantis en vertu de la Charte.
- Nous croyons en un processus qui respecte le droit à la libre négociation collective, un système qui permet aux employeurs et aux syndicats de conclure leurs propres ententes.
- Malheureusement, traiter tout le monde de la même façon mène souvent à des iniquités. Il est clair que les compressions acceptées par l'OEECTA auront un impact plus important sur le personnel de soutien qui sont les travailleurs les moins bien rémunérés du système d'éducation. Plusieurs de nos membres éprouvent déjà des difficultés à joindre les deux bouts.
- Une solution unique ne peut s'appliquer à tous et nous avons besoin d'un règlement tenant compte et respectant la valeur du travail effectué par le personnel de soutien du secteur de l'éducation dans la réussite des élèves. (Expliquez en quoi cette loi touche votre famille et vous personnellement.)
- Nous vous demandons de respecter les droits garantis par la Charte aux travailleurs des conseils scolaires en vous portant à la défense de ceux et celles qui soutiennent la réussite des élèves. Vous pouvez le faire en respectant et en défendant la libre négociation collective.